

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 004-011/13/BC

■ Approbation d'une convention avec la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour la construction de locaux destinés au soutien à la recherche d'emploi DHCS 13/9502/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 004-183/08/CC du 8 février 2008, le Conseil de Communauté a créé une autorisation de programme 2008/00146 de 500 000 euros pour aider à la réalisation de locaux d'associations œuvrant pour l'insertion des publics en difficulté.

Par courrier du 15 octobre 2012, le représentant de la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme a sollicité une subvention de MPM pour permettre la réalisation de locaux destinés au soutien à la recherche d'emploi dans le projet Hippone situé au 59 avenue de Saint Just à Marseille (13^{ème} arrondissement).

Le projet Hippone comprend :

- la réalisation d'une maison-relais de 25 logements PLAI,
- la réalisation d'une résidence sociale de 28 logements PLAI,
- 10 logements familiaux PLAI.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

L'ensemble qui s'élève à plus de 7 millions d'euros est fortement soutenu à la fois par le Conseil Régional, le Conseil Général, la Ville de Marseille et Marseille Provence Métropole en tant que délégataire des aides à la pierre.

La SCA Foncière d'Habitat et Humanisme souhaite animer, au sein de ce projet, un lieu ouvert au quartier permettant de proposer aux personnes sans emploi un soutien personnalisé facilitant leur retour dans le monde professionnel.

Le montant des travaux pour ces locaux s'élève à 111 040 euros. MPM est sollicité à hauteur de 54 409 euros, le Conseil Régional à hauteur de 22 208 euros, le Conseil Général à hauteur de 11 104 euros, la part d'autofinancement s'élevant à 23 319 euros.

Après livraison, les locaux accueilleront des permanences d'appui à l'insertion professionnelle pour les résidents du quartier demandeurs d'emploi.

Les modalités de versement de la subvention de MPM, ainsi que les obligations des parties sont fixées dans une convention qui est jointe en annexe du présent rapport.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du Conseil de Communauté du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président ;
- La délibération ECO 004-183/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 créant l'autorisation de programme « des locaux pour l'emploi » ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt qu'il y a à contribuer à favoriser l'offre de service emploi et insertion par la réalisation de locaux adaptés,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
A l'emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI